

Mention d'information (23-04)

Evaluation de l'expérimentation visant à confier certaines activités de suivi de l'état de santé des salariés agricoles aux infirmiers qualifiés en santé au travail

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) met en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé « **Evaluation de l'expérimentation des infirmiers qualifiés en ST** » dont la **finalité** est d'évaluer l'expérimentation sur la délégation de missions des médecins du travail au profit des infirmiers de santé au travail.

Les informations traitées sont :

- Les données d'identification

Les données sont conservées par la Mutualité Sociale Agricole dans la limite de 2 mois, à compter de la date de la fin de l'enquête.

L'accès aux données des fichiers est réservé :

- Au prestataire BVA (sous-traitant) pour effectuer l'enquête téléphonique.
- La direction de la Santé Sécurité au Travail
- Le Ministère de l'Agriculture de la Souveraineté Alimentaire pour la seule synthèse de l'évaluation rédigée à partir de données anonymisées.

Conformément aux articles 15 et suivants du Règlement Général sur la protection des données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données qui vous concernent. Le traitement effectué étant basé sur une obligation légale, le droit d'opposition ne s'applique pas.

Les droits d'accès et de rectification s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur de la Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole (CCMSA) ou à son Délégué à la Protection des Données (DPO).

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles : Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) – 3, Place de Fontenoy TSA – 80715 – 75334 PARIS CEDEX07